



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association JCup Esports

Adopté par le bureau

Article 1 – Principes généraux

JCup Esports est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle n'a pas vocation à générer des bénéfices. Les ressources financières de l'association, issues notamment des cotisations, dons, partenariats et recettes d'événements, sont exclusivement destinées à assurer son fonctionnement, son développement et la réalisation de son objet social.

Aucun bénéfice ne peut être distribué aux membres.

Le présent règlement intérieur complète les statuts et s'impose à tous les membres ainsi qu'à toute personne participant à un événement organisé par JCup Esports.

Article 2 – Événements organisés

JCup Esports organise chaque année son événement majeur : **la José Cup**.

L'association peut également organiser d'autres événements esport sous différents formats, notamment :

- **La OJCup**, version originale organisée en petit comité
- **La G Cup**, ayant pour objectif de favoriser l'inclusion des femmes au sein d'une compétition 100 % féminine ou mixte
- **La Jcup Kid**, version adaptée aux enfants

Cette liste n'est pas limitative et peut évoluer en fonction des projets de l'association.

Article 3 – Adhésion

L'adhésion à JCup Esports est subordonnée à :

- La complétion d'un bulletin d'adhésion
- L'acceptation des statuts et du présent règlement intérieur
- Le paiement de la cotisation annuelle

L'adhésion est valable pour l'année associative en cours.

Article 4 – Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par le bureau lors de l'Assemblée Générale.

Le montant est communiqué aux membres avant l'ouverture de la période d'adhésion.

Article 5 – Participation aux événements

Il n'est pas obligatoire d'être adhérent à JCup Esports pour participer à un événement organisé par l'association.

Toutefois, tout participant doit au minimum :

- Accepter le présent règlement intérieur
- Accepter le règlement spécifique de l'événement concerné, lorsqu'il existe

Le fait d'être membre de l'association ne garantit pas automatiquement la participation à la José Cup ou à tout autre événement. La participation est soumise aux capacités d'accueil, aux modalités d'inscription et aux critères définis par le bureau.

Article 6 – Organisation des événements

Les membres de l'association sont consultés concernant :

- Les dates du prochain événement
- Les jeux proposés au programme

Après consultation, le bureau conserve la décision finale concernant :

- La date retenue
- La liste définitive des jeux

Article 7 – Conditions spécifiques à la José Cup

Les membres de JCup Esports ayant participé à la dernière édition de la José Cup sont automatiquement invités à l'édition suivante.

En cas de non-participation de leur part, les places vacantes sont proposées aux autres membres de l'association.

S'il subsiste des places disponibles, celles-ci peuvent être proposées à des personnes non adhérentes souhaitant participer.

Article 8 – Comportement et discipline

Tout membre ou participant doit adopter un comportement respectueux envers :

- Les autres joueurs
- Les bénévoles
- Le public
- Le matériel
- L'organisation

Sont notamment interdits :

- Toute forme de triche
- Violences physiques ou morales
- Harcèlement ou discrimination
- Dégradation de matériel
- Non-respect des décisions de l'organisation

Le bureau, après concertation, peut décider de l'exclusion temporaire ou définitive d'un membre ou d'un participant en cas de non-respect du présent règlement ou des règles spécifiques d'un événement.

Les sanctions possibles comprennent :

- Avertissement
- Exclusion d'un événement
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

- Interdiction de participation future
-

Article 9 – Droit à l'image

La participation aux événements organisés par JCup Esports implique l'autorisation de captation et de diffusion d'images, photos et vidéos à des fins de communication et de promotion de l'association.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale écrite est obligatoire.

Article 10 – Responsabilité

JCup Esports décline toute responsabilité en cas de :

- Vol ou perte d'effets personnels
- Détérioration de matériel personnel
- Mauvaise utilisation du matériel mis à disposition

Chaque participant reste responsable de ses biens et de son comportement.

Article 11 – Remboursement de frais et avantages

Les fonctions au sein de JCup Esports sont exercées à titre bénévole.

Les frais engagés pour les besoins de l'association peuvent être remboursés sur présentation de justificatifs, après validation du bureau.

Des avantages symboliques ou en nature peuvent être accordés exclusivement dans l'intérêt de l'association et dans le respect des statuts.

Article 12 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut être modifié par décision du bureau.

Fait à _____ GENTILLY _____

Le _____ 22/02/2026 _____

Pour JCup Esports

Le Président

Signature : _____

